

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2015/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 octobre 2015

DCM N° 15-10-29-10

Objet : ZAC du Grand Projet de Ville de Metz-Borny - Rétrocession à la Ville de parcelles incorporées de fait dans le domaine public communal.

Rapporteur: Mme GUERMITI

La convention publique d'aménagement de la ZAC GPV de Borny est arrivée à échéance le 18 octobre 2014. A compter du 19 octobre 2014, la Ville de Metz a repris en régie l'achèvement des travaux et la commercialisation des terrains restants.

Les sociétés BLUE HABITAT et ECOSQUARE DESCARTES ont acquis des terrains dans cette zone en vue de la construction de 20 maisons individuelles en bande. Cette opération de construction et d'aménagement de voirie a été réalisée par la SAREMM, alors concessionnaire de la ZAC GPV. Elle est terminée depuis octobre 2014.

La division des terrains en rectangles de surface identique a eu pour conséquence de générer des délaissés de 2 et 3 m² à chaque extrémité qui sont incorporés de fait dans le domaine public communal.

Il est donc proposé de régulariser cette situation et d'acquérir ces parcelles moyennant l'Euro symbolique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2012 décidant de la cession à la SPL SAREMM d'une emprise communale située dans le GPV de Borny dans le cadre de l'aménagement d'une vingtaine de maisons individuelles en bande à coût maîtrisé,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 portant sur le soutien de l'opération "Descartes",

VU la demande de la société BLUE HABITAT,

VU la demande de la société ECOSQUARE DESCARTES,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1 - D'ACQUERIR de la société BLUE HABITAT domiciliée au 36 avenue de Thionville 57140 WOIPPY les parcelles cadastrées sous :

BAN DE BORNY

Section BN n° 415 – rue du Beaujolais – 3 m²,
Section BN n° 426 – rue du Beaujolais – 3 m²,

et de la société ECOSQUARE DESCARTES domiciliée 100 rue Stanislas 54000 NANCY la parcelle cadastrée sous :

BAN DE BORNY

Section BN n° 438 – rue du Beaujolais – 2 m².

2 - DE REALISER ces acquisitions moyennant l'Euro symbolique ;

3 - DE FINANCER ces dépenses au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

4 - DE REQUERIR l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

5 - D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 17h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération

Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Département :
MOSELLE

Commune :
METZ

Section : BN
Feuille : 000 BN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 09/09/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Metz
Centre d'affaires - 25, la Tannerie SAINT-JULIEN-LES-METZ 57072
57072 METZ CEDEX 03
tél. 03 87 39 93 93 -fax 03 87 39 93 50
cdif.metz@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

